

Villars-le-Terroir, le 8 octobre 2015



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Procès-verbal n° 15 de la séance du Conseil communal du 16 juin 2015

Madame la Présidente salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et les membres du public

L'heure de convocation étant écoulée, elle entame cette 15ème séance de la législature en citant, en préambule, Marc Lévy : «Un jour, j'irai vivre en théorie, parce qu'en théorie tout se passe bien».

Madame la Présidente ouvre la séance et passe au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 : Assermentation de Monsieur Guillaume Pittet

Madame la présidente rappelle que Monsieur Théodor Mamaïs, dont elle salue la présence dans le public, a changé de lieu de domicile et de ce fait quitté notre commune. Elle le remercie sincèrement de l'engagement qu'il a donné au sein de ce Conseil et donne lecture son courrier, puis elle le prie d'accepter une petite attention.

Elle invite Monsieur Guillaume Pittet, suppléant à s'avancer afin de prêter serment et propose à l'assemblée de se lever.

Monsieur, après lecture du serment, veuillez lever la main droite et dire je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Monsieur Guillaume Pittet le jure et devient ainsi membre à part entière de ce conseil. Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il n'y a plus de suppléants disponibles en cas de démission d'un conseiller ou d'une conseillère.

Madame la Présidente ouvre la séance et passe au point 2 de l'ordre du jour, l'appel.

Sont excusés pour cette séance Madame Christine L'EPLATTENIER et Messieurs Jérôme BUJARD, François DUTOIT, Alain HERMINJARD, Pascal METTRAUX, Patrick METTRAUX et Sébastien PITTET.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare cette séance ouverte et passe au point 3: « Remarques et/ou questions sur le procès-verbal n°14 de la séance du 1.12.2014 »

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Madame le Syndic et Madame Rey font corriger deux coquilles dans le précédent procès-verbal.

Madame la Présidente clôt ce point et remercie Monsieur Mamaïs, pour sa rédaction, secrétaire suppléant lors de cette séance et passe au point 4 : « Communication de la Présidente, dépôt de postulats et/ou de motions »

Elle n'a reçu aucun postulat ou motion écrits pour ce conseil et demande s'il y a d'autres interventions et comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant : « Point 5 : Communications de la Municipalité ».

La parole est à Madame le Syndic, Madame Jacqueline Bottlang pour les communications de la Municipalité.

Celle-ci remercie la Présidente, salue l'assemblée et donne les informations suivantes :

- 1) Madame le Syndic communique qu'il n'aura échappé à personne une petite information dans notre quotidien favori daté des 23,24 et 25 mai, à savoir le weekend de la Pentecôte, faisant part d'une carte résolument rouge concernant les communes et les zones à dézoner pour la construction. La couleur de la commune de Villars-le-Terroir illustrée en rouge foncé, indiquant une commune avec un taux supérieur à 22 % de solde de zones à bâtir reflète une enquête qui avait été faite au 31.12.2013 et qu'à cette époque-là, nombre de permis étaient soit à l'enquête publique, soit déjà délivrés mais les chantiers pas encore ouverts donc la plupart des parcelles à bâtir de la commune de Villars-le-Terroir ne sont pas touchées par ce dézoning puisqu'elles sont à ce jour construites. Par ailleurs, toute la zone du cimetière était considérée comme zone à bâtir, faute d'une rubrique permettant d'indiquer un cimetière lors de l'inventaire. La Municipalité a participé à plusieurs séances concernant la mise en application de cette nouvelle loi sur l'aménagement du territoire lors desquels les avocats de l'aménagement du territoire ont conclu que pour être sûr de ne pas être dézonné, ils invitaient les gens qui avaient des parcelles constructibles à construire avant le 1^{er} janvier 2018 ou en tous cas de déposer une demande de permis de construire, étant donné qu'ils n'étaient pas en mesure de confirmer ou d'infirmer que telle ou telle parcelle ne serait pas dézonnée.
- 2) Madame le Syndic dit que la commune participe à une manifestation temporaire durant l'été qui s'appelle ArtEdifices et qui met en exergue les temples et églises de notre district pour cette période. Elle pense que toutes et tous ont remarqué la sculpture qui orne le parvis du temple d'Echallens, invite chacun à s'intéresser à cette manifestation et dit que toutes les informations se trouvent sur le site de l'ARGDV, notamment toutes les animations qui auront lieu pendant l'été, en lien avec le bus découverte qui fonctionne comme ceux des grandes capitales, permettant à chacun de monter et descendre du bus à chaque arrêt, permettant de visiter les différents sites de cette exposition.

- 3) L'Association de la région du Gros-de-Vaud a mis en consultation le nouveau plan directeur régional qui peut être consulté sur le site. Une copie imprimée est également disponible à l'administration communale pour ceux qui le souhaitent.
- 4) Beaucoup de militaires seront présents dans et autour du complexe communal du 22 juin au 17 juillet dans le cadre d'un exercice de l'armée et environ 160 personnes seront logées dans notre abri.

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour ces informations, rappelle que la discussion n'est pas ouverte et que les questions pourront être posées à la fin.

Elle passe au point 6 : « Préavis municipal n° 01-2015 – Rapport sur les comptes 2014 » et donne la parole à Monsieur François Bovat, rapporteur de la Commission des finances qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et demande la lecture du tableau des charges et des revenus selon la formule cantonale, à Madame la Boursière, Marie-Blanche Pittet et la discussion sera ouverte après chaque point.

Point 1 : Administration générale

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Madame le Syndic tient à faire part de quelques remarques avant l'examen des postes. Elle commence par également remercier la commission pour son travail et d'avoir relevé de nombreux points pour en préciser la teneur.

Sous ce point numéro un, la facture concernant les transports publics résulte d'une répartition cantonale, notamment en fonction de la desserte.

Concernant la facture de la péréquation, comme relevé par la commission, nous avons fait l'objet en 2014 d'un réajustement pour 2013 et qu'un montant aurait dû être provisionné pour le réajustement 2014. Ni la Municipalité, ni la fiduciaire ne peuvent expliquer pourquoi cela n'a pas été fait. Se basant sur une méthode de calcul mise au point par la commune de Sainte-Croix, il est d'ores et déjà établi que nous aurons des coûts supplémentaires, ce qui fait qu'en 2014 nous aurons deux réajustements dans les comptes.

Concernant les forêts, la remarque de la Commission est excellente, mais la Municipalité répond à une obligation fédérale d'entretien des forêts.

Concernant les frais d'entretien du bâtiment de la grande salle, il ne s'agissait pas de la réfection de l'ensemble de l'appartement, mais de la cuisine uniquement pour un montant de 21'000 CHF.

Un autre point pouvant susciter des interrogations est le revenu de la taxe au sac, qui, malgré que la population augmente, a diminué. Ceci est dû au fait que la première année, Valorsa avait estimé ces revenus et que cette année, le montant rétrocédé correspond au poids effectifs des déchets de Villars-le-Terroir, ce qui indique que la population trie bien.

Madame le Syndic réitère ses remerciements à la commission et remercie également Madame la Boursière.

En l'absence de remarques ou de questions, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 2 : Finance

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Concernant le point 420.00, Monsieur Henrioux demande pourquoi la récupération d'un montant de 50'000 CHF n'a pas pu avoir lieu.

Madame le Syndic lui répond qu'il s'agit d'arriérés d'impôts 2007-2013 et que malgré la mise en œuvre des moyens légaux, cette somme n'a pas pu être récupérée, par exemple suite à des départs à l'étranger ou des décès.

En l'absence de remarques ou de questions supplémentaires, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 3 : Domaines et bâtiments

Madame la Présidente ouvre la discussion.

En l'absence de remarques ou de questions, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 4 : Travaux

Madame la Présidente ouvre la discussion.

En l'absence de remarques ou de questions, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 5 : Instruction publique et cultes

Madame la Présidente ouvre la discussion.

En l'absence de remarques ou de questions, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 6 : Police

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Henrioux relève que les coûts ne font qu'augmenter.

Madame le Syndic répond qu'il s'agit d'un montant par habitant et que comme le nombre d'habitants a augmenté, la facture augmente également.

En l'absence de remarques ou de questions supplémentaires, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 7 : Sécurité sociale

Madame la Présidente ouvre la discussion.

En l'absence de remarques ou de questions, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 8 : Services industriels

Madame la Présidente ouvre la discussion.

En l'absence de remarques ou de questions, Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Totaux => excédent de charge de Fr. 65'636.52.-

Madame la Présidente ouvre la discussion générale sur les comptes.

Monsieur Henrioux relève qu'habituellement il est le premier à se plaindre des grandes différences entre le budget et les comptes et félicite la Municipalité pour sa gestion.

Un conseiller demande quelle sera l'influence de cette perte sur la facture de la péréquation.

Madame le Syndic lui répond que ce déficit n'aura aucune influence sur la facture de la péréquation ; en effet si ce montant était déductible, toutes les communes s'arrangeraient pour faire des déficits et réduire leur facture.

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01-2015, du 4 mai 2015
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'approuver les comptes 2014 tels que présentés

Nous passons au vote : tous les membres du Conseil approuvent ces conclusions.

Le préavis relatif au rapport des comptes 2014 est donc accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au point 7 : « Préavis n° 02-2015 – Rapport sur la gestion 2014 ».

Elle passe la parole à Monsieur David Pittet, rapporteur pour la Commission qui donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion.

Madame le Syndic remercie également la commission et rappelle l'article 90 du règlement du Conseil Communal, soulignant que le rapport sur la gestion 2015 sera remis en mai 2016 conformément à cet article. Néanmoins la Municipalité s'engage à fournir une feuille de route pour les Municipaux tel que le souhaite la commission de gestion, qui sera jointe lors de la présentation du budget 2016. Pour les autres points soulignés par la commission, il leur sera répondu lors du rapport de gestion 2015, qui sera produit en 2016.

Concernant l'économie de deux points d'impôts, soit environ 60'000 CHF, pour autant que la valeur du point d'impôt ne varie pas trop, le Conseil devra se prononcer pour savoir si ces deux points doivent être économisés sur l'ensemble du budget, environ 4 millions, soit sur les 25% directement influençables par la Municipalité, soit environ un million. En effet les 75 % des dépenses de la Commune sont incompressibles, postes émanants soit du Canton, soit d'Associations dont nous faisons partie et sur lesquels nous n'avons pas d'influence.

Monsieur David Henrioux trouve qu'outre les qualités techniques, il serait souhaitable que l'un des employés communaux, passablement lunatique, fasse des efforts au niveau des relations humaines et qu'il lui soit rappelé qu'il ne lui est pas interdit de sourire.

Monsieur Georges Waeber s'inquiète de la possible détérioration des chemins agricoles par des camions convoyant de la terre.

Madame le Syndic lui répond que ces chemins bétonnés ont été conçus pour supporter de lourdes charges, mais qu'en revanche, les accotements pourraient être endommagés. La Municipalité s'engage à effectuer les vérifications nécessaires et à faire faire les remises en état comme stipulé dans les contrats conclus avec les entreprises concernées.

Madame Croci-Torti souhaite qu'il soit également rappelé à ces entreprises les limitations de vitesse en vigueur car elle trouve que ces camions roulent trop vite.

Madame le Syndic prend acte et informe que la Municipalité rappellera les règles en vigueur aux dites entreprises.

Monsieur Zehnder rebondit sur le sujet, constatant que lors de la location du refuge, particulièrement en présence d'enfants, le trafic de ces camions représentait une réelle nuisance en rendant les abords du refuge dangereux, à tel point qu'il a fallu contraindre les enfants à rester à l'intérieur.

Madame le Syndic prend également acte et informe que la Municipalité inclura ce point également lors de sa communication aux entreprises concernées.

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis municipal n° 02/2015 du 4 mai 2015,
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. D'adopter le rapport sur la gestion pour l'année 2014
2. D'en donner décharge à la Municipalité

Nous passons au vote : tous les membres du Conseil approuvent ces conclusions.

Le préavis municipal n° 02/2015 du 4 mai 2015 est donc accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au point 8 : « Préavis n° 03-2015 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de 390'000.- pour le remplacement du chauffage du complexe communal ».

Elle passe la parole à Monsieur Werner Reist, rapporteur pour la commission qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion.

Monsieur Cyril Pittet, regrette de ne pas avoir été nommé dans cette commission, s'estimant particulièrement bien informé et compétant en ce domaine. Madame la Présidente prend acte en tant que responsable du bureau.

Monsieur Martial Bujard explique que plusieurs variantes ont été étudiées, dont une avec des plaquettes. Cette variante avait un coût légèrement supérieur aux pellets, mais les plaquettes peuvent avoir un taux d'humidité variable, rendant le réglage de la chaudière plus difficile. L'ASIRE a confirmé cette sensibilité, la personne en charge passant vérifier le fonctionnement de la chaudière deux fois par jour. Les pellets étant également écologiques et de plus légèrement moins chers, cette solution a été préférée.

Monsieur Jean-Charles Pittet constate que le village dispose d'un réseau de gaz performant et s'étonne que l'on utilise du bois qu'il faut transporter en camion.

Monsieur Martial Bujard explique que deux variantes gaz ont également été étudiées et que les coûts d'acquisition sont similaires, mais que le gaz est plus polluant, avec environ 75% des émissions du mazout. D'autre part les coûts d'exploitation à long terme sont incertains, le gaz étant soumis à la taxe sur le CO₂, pressentie en nette augmentation ces prochaines années.

Monsieur Jean-Charles Pittet met en doute la stratégie de la commune, qui a lourdement investi dans la création d'un réseau de gaz, pour finalement ne pas l'utiliser pour ses propres infrastructures.

Monsieur Martial Bujard lui répond que d'autres solutions sont maintenant disponibles et que le contexte écologique a changé.

Madame Maria Rey demande si le bois est une option responsable à long terme, les arbres nécessitant de nombreuses années pour croître.

Monsieur Martial Bujard lui répond que les pellets sont issus de déchets de bois et de sciure et sont donc parfaitement écologiques. De plus la région dispose de grandes quantités de bois et qu'il serait souhaitable d'en augmenter la consommation.

Monsieur Jean-Josef Pittet rebondit en disant que le bois et la forêt sont des ressources qu'il faut entretenir et que des coupes sont nécessaires pour maintenir la forêt en bonne santé.

Monsieur Thierry Pittet ne comprend pas bien le bilan de pollution du gaz par rapport au mazout.

Monsieur Martial Bujard explique que si on considère que le mazout émet 100% de CO₂, le gaz en émet 75%, soit un quart de moins et que le bilan du bois est neutre, les arbres ayant absorbé du CO₂ lors de leur croissance, qui est libéré lors de sa combustion.

Monsieur Philippe Benoit fait remarquer que le préavis municipal mentionne que l'étude des variantes est annexe et qu'il ne l'a pas reçu et qu'il est donc difficile de se prononcer en tout état de cause.

Madame la Présidente fait savoir que le bureau a envoyé ce que nous avons reçu de l'administration communale et que ce document ne nous a pas été remis.

Madame le Syndic explique que cela a été discuté en municipalité et que la secrétaire lui a dit qu'il n'était pas indispensable de joindre tous les documents.

Madame la Présidente dit qu'il est regrettable que ce document ne soit pas joint et demande si cela suscite des remarques.

Monsieur Philippe Benoit estime que le sujet est important et qu'il lui manque ce document pour être complètement informé.

Monsieur Georges Waeber demande s'il y a des subventions pour l'utilisation des pellets et Monsieur Martial Bujard lui répond que oui, mais que le coût pour établir les documents pour les toucher est égal au montant de la subvention et qu'il est donc inutile de la demander.

Monsieur Florin Zehnder demande s'il est urgent d'intervenir, sachant qu'une rénovation du bâtiment ainsi que la construction de nouvelles classes sont prévues, ceci pouvant modifier les besoins, soit à cause d'une meilleure isolation, soit par l'utilisation du solaire thermique pour la production d'eau chaude. Il souhaite également savoir si les coûts présentés sont toujours d'actualité.

Monsieur Martial Bujard répond que l'enveloppe budgétaire est toujours valable et correcte. Concernant le dimensionnement de l'installation, il confirme qu'il aurait été plus logique d'attendre la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et le projet de l'ASIRE, mais que malheureusement le délai pour la mise en conformité de l'installation ainsi que l'état actuel du système qui ne fonctionne plus que manuellement nous forcent à agir immédiatement. Le nombre de nouvelles classes étant connu avec une probabilité de 99 %, ces valeurs ont été utilisées pour déterminer la puissance nécessaire. Les éventuelles économies d'énergie provenant d'une meilleure isolation après la rénovation du bâtiment ne modifieront pas le fonctionnement du système qui utilise une réserve de deux mille litres d'eau qui est chauffée, puis le brûleur s'arrête. Ce cycle s'effectuera moins souvent et consommera moins de bois.

Madame Maria Rey demande pourquoi l'utilisation de panneaux solaires n'a pas été retenue.

Monsieur Martial Bujard répond qu'il serait inopportun de placer des panneaux sur un toit qui est en mauvais état et qui nécessite des rénovations. La pose de panneaux empêchant l'accès au toit pour effectuer les travaux.

Monsieur David Pittet constate que le canton a gardé une installation hors normes pendant quinze ans et que l'adage « Faites comme je dis et pas comme je fais » s'applique également à nos autorités cantonales. En revanche, une chaudière extérieure a été achetée et utilisée jusqu'à la rénovation complète du bâtiment ; il demande si une telle solution a été étudiée.

Monsieur Martial Bujard répond que cette solution a été mentionnée, mais qu'elle n'a pas été étudiée.

Monsieur Georges Waeber demande où seraient stockés les pellets et à quelle fréquence ils seraient livrés.

Monsieur Martial Bujard répond et estime que seuls deux livraisons par année auraient lieu.

Monsieur Georges Waeber poursuit en demandant quels seraient les travaux nécessaires au niveau de la cheminée.

Monsieur Martial Bujard répond que des filtres pour éliminer les particules fines sont prévus et qu'il n'y aura pas de nuisances pour les riverains.

Monsieur Briquet fait référence à un projet à Prangin où le gaz a été retenu et est surpris que les pellets soient plus intéressants dans notre cas.

Monsieur Martial Bujard regrette à son tour que les documents techniques n'aient pas été joints.

Madame Buchwalder demande s'il n'est pas possible de demander une prolongation au canton au motif des futurs travaux et de l'incertitude en résultant et de renvoyer cet objet, permettant de communiquer l'ensemble des documents aux membres du Conseil.

Madame Veronique Pittet-Allaz rappelle que c'est une situation d'urgence avec une installation en panne et qu'il est impératif que le chauffage fonctionne pour les classes et les élèves.

Monsieur David Pittet regrette que la variante de la chaufferie externe n'ait pas été étudiée et ceci lui pose un problème pour se déterminer.

Madame Baud s'étonne que l'on soit dans l'urgence pour la mise aux normes et se demande pourquoi ce remplacement n'a pas été mieux planifié.

Monsieur Martial Bujard confirme que le délai était connu depuis longtemps mais qu'il a fallu intervenir en urgence le 24 décembre, puis en mars pour des réparations urgentes

Le débat s'enlise et sont notamment abordés les problèmes de mise à l'enquête et l'interdiction de l'utilisation de pellets en été par Monsieur Georges Waeber (pas nécessaire selon Monsieur Martial Bujard), la pose de panneaux sur le nouveau bâtiment par Madame Rey, le soumissionnement des travaux par Monsieur Briquet, l'attractivité du gaz par Monsieur Jean-Charles Pittet.

Madame la Présidente coupe court aux débats et clôt la discussion et relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis de la Municipalité n° 03-2015, du 1er juin 2015
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Oûi le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 390'000.- (HT) pour le remplacement du chauffage du complexe communal ;
- De financer cette dépense en recourant à l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- De l'amortir sur vingt ans ;
- De demander à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleurs délais.

Madame la Présidente est interrompue avant le passage au vote et diverses possibilités juridiques sont abordées pour satisfaire tout le monde. Sont notamment évoqués la motion et l'amendement, jusqu'à ce que Madame le Syndic évoque la possibilité de l'ajournement et du report à un conseil ultérieur.

Monsieur François Bovat soutient cette solution et propose l'ajournement. Un cinquième du conseil le soutenant, Madame la Présidente passe au vote.

Par 21 pour, 3 refus et 4 abstentions, le Conseil Communal de Villars-le-Terroir décide d'ajourner cet objet et de le reporter à un conseil extraordinaire.

Madame la Présidente passe au point 9 : « Préavis n° 04-2015 – Adoption du Plan Partiel d'Affectation « Le Petit Buron ». Propriétaire : François Bovat ».

Elle passe la parole à Monsieur Christophe Bürgin, rapporteur pour la commission qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion.

Madame le Syndic relève que cet objet n'est d'une importance capitale pour la commune, faisant passer le nombre de tipis de deux à quatre, mais que néanmoins, grâce à cette offre d'agro-tourisme, cela a permis de créer une nouvelle ligne de transports publics Echallens-Chavornay, via Villars-le-Terroir, alors que cette ligne aurait pu passer par Goumoens-la-Ville. Elle encourage l'assemblée à accepter le préavis.

Madame Silvia Bellmont demande pourquoi les vélos ne sont pas autorisés à circuler, uniquement les piétons.

Madame le Syndic lui répond que la circulation est totalement interdite à l'intérieur du site, autour des tipis, mais que l'accès au site est autorisé à tous les moyens de transport.

En l'absence de nouvelles questions, Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis de la Municipalité n° 04-2015 relatif à l'adoption du Plan Partiel d'Affectation « Le Petit Buron », du 1er juin 2015
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter le Plan Partiel d'Affectation « Le Petit Buron » et son règlement ;
- D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA « Le Petit Buron » ;
- D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Nous passons au vote : tous les membres du Conseil moins une abstention approuvent ces conclusions.

Le préavis n° 04-2015 relatif à l'adoption du Plan Partiel d'Affectation « Le Petit Buron » du 1er juin 2015 est donc accepté.

Madame la Présidente passe au point 10 : « Renouvellement du bureau ».

Selon l'article 11 de notre règlement du Conseil communal : « le conseil nomme chaque année dans son sein :

- a) Un président
- b) Un ou deux vice-présidents
- c) Deux scrutateurs et deux suppléants »

Les années de législature se déroulent du 1er juillet au 30 juin, Madame la Présidente nous invite au renouvellement des membres du bureau pour la dernière année de cette législature.

Concernant la présidence, Madame la Présidente rappelle que Monsieur Mamaïs est démissionnaire et demande s'il y a des propositions.

- Madame Buchwalder propose Monsieur David Pittet qui refuse.
- Monsieur Zehnder propose Madame Anny-Claude Duployer.

Celle-ci accepte, tout en soulignant qu'il faudra élire un nouveau vice-président dans ce cas.

Madame la Présidente passe la parole au secrétaire pour présider à l'élection.

Monsieur le Secrétaire propose l'élection tacite ou par acclamations. Madame la Présidente, sous les applaudissements, remercie l'assemblée pour sa confiance.

Monsieur le Secrétaire repasse la parole à Madame la Présidente.

Monsieur Waeber fait observer que le règlement du Conseil impose que l'élection soit faite à bulletins secrets, ce qui est confirmé par Madame le Syndic.

Monsieur le Secrétaire reprend la présidence et passe au vote à bulletins secrets.

28 bulletins sortis, 28 bulletins rentrés, un bulletin blanc, une voix éparse. La majorité est à quinze voix, Madame Anny-Claude Duployer est élue avec 26 voix.

Madame la Présidente passe à l'élection du vice-président et attend les propositions.

Monsieur François Bovat propose Monsieur David Henrioux qui refuse.
Monsieur Marcel RoCHAT propose Madame Nicole Buchwalder qui refuse.
Monsieur Gérard Briquet propose Monsieur Thierry Pittet qui accepte.

Madame le Syndic émet un doute quand à la validité de la candidature, concernant le degré de parenté entre le vice-président et les membres de la Municipalité. Une vérification est faite dans le règlement du conseil et dans la loi sur les communes, sans pouvoir apporter de réponse définitive, l'hypothèse est faite que ce cas pourrait être réglé dans la Constitution, document qui n'est pas à disposition pour vérification.

Madame la Présidente propose de passer au vote et d'effectuer une vérification auprès du préfet et de procéder à une nouvelle élection si nécessaire lors du prochain conseil exceptionnel relatif au chauffage.

Entre-temps Monsieur Philippe Benoit est proposé et il refuse la candidature.

Monsieur Zehnder demande quelle est la charge de travail du vice-président. Madame la Présidente et le Secrétaire du conseil répondent que cela correspond à environ 3 à 4 séances de nomination de commissions, ainsi qu'à environ 4 dépouillements d'élections fédérales et au remplacement de la Présidente le cas échéant.

Madame Rey est proposée et refuse la candidature.

Madame le Syndic fait observer qu'il y a quand même des élections fédérales et communales durant cette dernière année de législature et que cela représente quand même une certaine charge de travail.

Madame Anne Cardinaux propose Monsieur Jean-Josef Pittet qui refuse la candidature.

Madame la Présidente propose de prendre la liste des membres du conseil et de proposer chaque membre.

Monsieur le Secrétaire propose successivement Madame Carine Baud-Sellie, Madame Silvia Bellmont et Monsieur Philippe Benoit qui refusent.

Monsieur le Secrétaire propose Monsieur François Bovat qui accepte la candidature.

On passe au vote à bulletins secrets.

28 bulletins sortis, 28 bulletins rentrés, un bulletin blanc, deux voix éparses. La majorité est à quinze voix, Monsieur François Bovat est élu avec 25 voix.

Madame la Présidente passe à l'élection des scrutateurs et propose Madame Nicole Buchwalder qui accepte la candidature. Elle propose également Monsieur José Pittet qui accepte également la candidature. On passe au vote à main levée et les deux candidats sont élus.

Madame la Présidente passe à l'élection des scrutateurs suppléants et propose Monsieur Gérard Briquet qui accepte la candidature. Elle propose également Monsieur Jean-Charles Pittet qui accepte également la candidature. On passe au vote à main levée et les deux candidats sont élus.

Le nouveau vice-président étant membre de la commission des finances, Madame la Présidente demande s'il y a des propositions pour un suppléant pour la commission des finances.

Monsieur François Bovat propose Monsieur Georges Waeber qui accepte la candidature.

Madame la Présidente passe au vote à main levée et Monsieur Georges Waeber élu.

Madame la Présidente passe au point 11 : « Divers et propositions individuelles »
Elle demande s'il y a des remarques et questions suite aux communications de la Municipalité.
Elle demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

Monsieur Jean-Charles Pittet demande s'il y a un petit budget pour le chemin de la Chavanne.
Monsieur Jean-François Pittet lui répond qu'indépendamment du budget des réfections sont prévues.

Monsieur Werner Reist rappelle que des membres du conseil avaient à de nombreuses reprises demandé à ce qu'il soit créé un chemin piéton reliant Villars-le-Terroir à Echallens et que justement le cours du Larrit est en train d'être remodelé sur environ cinq cent mètres. Vu que les machines de chantier sont encore sur place, il demande s'il serait possible d'aménager les cinquante derniers mètres et possiblement rejoindre Echallens.

Monsieur Jean-François Pittet lui répond que dans l'immédiat il est impossible de faire quoi que ce soit sans préavis et sans mise à l'enquête. Monsieur Reist lui répond que cela serait certainement bien meilleur marché de profiter des machines et qu'il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité.

Monsieur François Bovat tient à remercier en son nom et au nom de sa famille, la Municipalité ainsi que les membres du Conseil pour le soutien apporté à son projet d'agro-tourisme et invite chacun à venir visiter le site.

Monsieur Jean-Josef Pittet, revenant sur un point qu'il avait déjà signalé cet hiver à Monsieur Eric Glauser, demande à ce que les tas de neige obstruant le passage à certains endroits stratégiques soient enlevés afin de faciliter la circulation des piétons, aux endroits qui leur sont réservés.

Monsieur Gérard Briquet demande si son postulat est en train d'être traité et ce qu'il a été fait.

Madame le Syndic confirme que la Municipalité travaille sur le sujet et rappelle que les postulats, contrairement aux interpellations, ne sont pas soumis à un délai de réponse.

Madame Anne Cardinaux demande pourquoi les conseils communaux sont agendés le mardi soir alors qu'ils avaient lieu le lundi jusqu'alors.

Madame le Syndic lui répond qu'il n'y a en principe rien de changé, mais que le lundi précédent cette séance avait lieu une importante séance aux Trois-Sapins concernant le plan directeur général.

Madame la Présidente souligne que la séance de septembre est agendée un mardi, car le lundi de la semaine en question est le lundi du Jeûne.

Madame le Syndic prend acte et s'engage à en tenir compte lors de l'établissement des prochaines convocations.

Madame le Syndic remercie celles et ceux qui s'engagent pour le bien de la collectivité et les féliciter pour leurs brillantes élections. Elle remercie également Monsieur Teodor Mamais pour son activité lors de cette législature.

Madame le Syndic prend ensuite congé de l'assemblée, disant que pour qu'il y ait une dernière, il a fallu qu'il y ait une première, en que son engagement en faveur de la communauté avait commencé pour elle au début 1994, deux ans comme municipale des constructions, puis syndic depuis 1996. Cela représente 850 séances ordinaires du lundi soir, plus les séances de travail avec le Conseil,

avec les associations, avec les autres communes du district et quelques 65 séances du Conseil Communal avec une moyenne de trois par année. Quelques gros dossiers pendant ces vingt ans, dont, entre autres, le nouveau plan général d'affectation qui a modifié et développé le village, la mise en séparatif qui fut le dossier avec l'investissement le plus élevé de ces vingt dernières années, ainsi que l'aménagement du centre du village qui lui tient particulièrement à cœur.

Ce service auprès des citoyennes et citoyens, ceux de souche comme les nouveaux habitants ou ceux de passage, ne connaît ni dimanches, ni jours fériés, ni vacances. Vous l'avez entendu, le chauffage de l'école a lâché le 24 décembre, dans notre civilisation chrétienne, nous en connaissons encore la signification. Il est accordé à toutes et à tous, sans distinction de race ou de niveau social et pour un syndic il s'enrichit au fil des ans des personnes et des visages rencontrés, qui dans la détresse, qui dans le deuil et la tristesse, qui dans la joie selon les besoins, alors « Merci ». Merci à celles et ceux, Municipales et Municipaux avec lesquels, en équipe, nous avons répondu présent dans les diverses réalisations de notre village, une pensée et un merci tout particulier à Olivier Chevalley qui nous a tous entraînés dans son modèle d'engagement jusqu'au bout de ses forces. Merci aux collaboratrices, collaborateurs, administratifs, employés communaux, qui, par leur engagement, à suivre nos décisions et à les réaliser ; j'aurais presque envie de dire de les mettre en musique et là, je vous associe aussi, vous qui l'avez connu, qui l'avez aimé parce que il n'était lui pas présent à sa dernière « Merci Tonton ». Merci à vous, Présidentes, Présidents, membres du Conseil et par vous, à toute la population de Villars-le-Terroir que vous représentez, vous qui avez toujours permis à l'Exécutif de réaliser tous ses projets en nous soutenant. Toujours ? Oui, toujours ! Mais nous n'avons pas été suivis par la population, par crainte de l'autre, des autres, par peur de l'inconnu, par intérêt personnel, une peur d'une perte d'identité, peur d'une perte de moyens financiers, peur d'une perte de décision quant à notre avenir, ça ne fait rien. Sans fusion aujourd'hui, avec peut-être une fusion administrative demain, ou après-demain, Villars-le-Terroir restera Villars-le-Terroir et notre collectivité vivra et demeurera par le respect et l'engagement sans compter de celles et ceux qui accepteront un mandat politique pour le bien de tous ses habitantes et habitants alors « Bon vent », ou plutôt « Bonne bise » si on se réfère au temps d'aujourd'hui, à celles et ceux qui poursuivent ce chemin et « Vive Villars-le Terroir ».

Madame la Présidente remercie Madame le Syndic pour son allocution et passe au point 12 : « Assermentation de Monsieur Joseph Piscitello, nouveau municipal et Monsieur Eric Glauser, nouveau syndic dès le 1er juillet 2015 ».

Suite aux élections complémentaires pour notre Municipalité de ce printemps, en accord avec la Préfecture, Madame la Présidente a l'honneur d'assermenter nos nouveaux élus.

Elle invite donc à Messieurs Piscitello et Glauser à s'avancer afin de prêter serment.

Elle demande à Monsieur le Municipal, après lecture du serment, de lever la main droite et dire je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

« Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées»

Monsieur Piscitello dit : « Je le promets »

S'adressant à Monsieur le Syndic, elle poursuit :

« Vous promettez, de plus, étant chargé par la Constitution de l'exécution des lois, des décrets et des arrêtés dans votre commune, de remplir cette fonction avec zèle, de faire publier sans délai et en la forme prescrite par la loi : les décrets, les arrêtés et les règlements qui vous seront transmis à cet effet, et de tenir la main avec fermeté et impartialité à leur exécution ».

Monsieur Eric Glauser dit : « Je le promet »

Madame la Présidente les félicite et les informe qu'ils sont donc habilités à exercer leurs nouveaux mandats dès le 1er juillet 2015.

Madame la Présidente passe au point 13 : «Remerciements à Jaqueline Bottlang-Pittet »

Madame la Présidente s'adresse à l'assemblée et plus particulièrement à Madame le Syndic et dit :

« Madame Jaqueline Bottlang-Pittet, vous nous avez fait part, lors de notre conseil du mois de décembre dernier, de votre décision de démissionner de votre mandat de syndic.

Prenant acte de vos choix et de vos motivations, nous tenons, au nom du conseil, à vous remercier pour votre engagement.

Jaqueline, vous êtes une enfant du village, d'une famille au nom ancré depuis des lustres dans l'histoire de la commune ; ce qui fut à l'époque, si bien illustré lors de l'exposition des arbres généalogiques réalisés par Sylvain Pittet.

Jaqueline, vous avez exercé votre profession d'enseignante durant de nombreuses années au sein du village et, d'ailleurs, parmi nous, les conseillers... combien sommes-nous à vous avoir côtoyée en tant qu'élèves ou parents d'élèves.

Vous vous êtes aussi beaucoup investie dans la vie du village, que ce soit, notamment, dans la Paroisse, le Chœur mixte entre autres.

Mais nous allons surtout souligner votre engagement politique. D'une part au sein de votre parti, les démocrates-chrétiens, où vous avez trouvé et défendu un certain nombre de vos valeurs. Députée au Grand Conseil où vous avez su représenter notre région. Et d'autre part, pour notre commune, où vous n'avez pas compté votre temps pour vous investir dans de nombreux projets tout au long de cette vingtaine d'années passées au sein de la Municipalité.

A peine moins de 20 ans en tant que Syndic, fonction exigeante, demandant des qualités de prises de décision, d'écoute et de négociation, que vous avez su assumer avec toute la reconnaissance de la population.

Jaqueline, je te prie d'accepter, au nom du Conseil, ces présents, avec tous nos vœux pour ton avenir et tes projets futurs. »

Madame le Syndic, après avoir déballé ses présents, remercie l'assemblée.

Madame la Présidente passe ensuite la parole à Monsieur Eric Glauser, pour un message de la Municipalité.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Syndique Bottlang-Pittet, Chère Jaqueline, l'histoire a commencé il y a très longtemps, avant même que tu ne sortes de l'école. La politique était présente tout autour de toi. Le virus de l'engagement communautaire t'a été transmis dès ton plus jeune âge par ton grand-père et par ton oncle, tous deux Syndics de notre

beau village. Le plus beau du canton comme aimait à le répéter Marc-Etienne Piot lors de ses visites préfectorales annuelles. Ta carrière a commencé à l'exécutif deux ans comme municipale et ensuite, très rapidement, un nouveau bail de vingt ans comme syndic. En parallèle c'est une carrière cantonale que tu mènes auprès du Grand-Conseil, sous une étiquette politique qui n'est certes pas majoritaire, mais qui correspond parfaitement à tes convictions profondes. Que retenir de ces sept mille jours, et aussi quelques nuits, passés au service de notre Commune ? Certainement autre chose qu'une certaine aisance à parler en public, ce qui n'est déjà pas donné à tout le monde, pas non plus une source de renseignements, de contact avec tout ce qu'il se passe à la capitale. C'est surtout une certaine vision de l'avenir de la commune au-delà de la simple gestion administrative. Conformément à ta haute idée de la fonction, tu t'es fait un point d'honneur à t'occuper des personnes âgées, que ce soit lors de la sortie des aînés, les anniversaires des nonagénaires de plus en plus nombreux, sans compter les nombreuses visites effectuées pendant les fortes canicules. Les enfants n'ont pas été oubliés non plus, qu'ils soient du village ou enclassés dans notre complexe communal ou tu as également eu l'occasion d'enseigner. Le personnel communal qui est autre chose que des ressources humaines a aussi été l'objet de tes nombreuses attentions et qui te l'ont bien rendu. Je citerais ici Ruth et Tonton qui n'ont jamais compté leurs heures et qui n'ont pas forcément pris toutes leurs vacances. Maintenant, c'est devant cette même assemblée que tu clôtures ton aventure d'élu(e) communale. Avec un taux d'imposition qui a passé de 140 à 73 pendant ton passage, tu mets une sacrée pression sur tes successeurs. Je ne vais pas m'étendre plus avant, tes remerciements officiels auront lieu prochainement en présence de la municipalité et de l'ensemble de nos employés communaux. Mais je souhaite, en mon nom, ainsi qu'en celui de tous tes collègues municipaux, te remercier pour tout ce que tu as donné pour notre commune et te souhaite le meilleur pour la suite. »

Madame la Présidente clôture les débats et la parole n'étant plus demandée, elle remercie chacun pour sa participation et implication et lève cette séance à 22 heures 35.

Ainsi délibéré en séance du 16 juin 2015.

Au nom du Conseil communal

La Présidente



A.-C. Duployer



Le Secrétaire



L. Schopfer

